

Règlement Boulieu Trail – édition 7

1. Les Courses

L'association « Boulieu Trail » organise le samedi 7 octobre 2017 des courses à pied, plus de 90% sur chemins :

Courses	Distances	Dénivelés	Catégories éligibles	Heure de départ	Lieu du départ
L'Ultratrail®	104 km	D+ 4650 m	Espoirs à vétérans	3h00	Boulieu
Relais à 4 " même parcours que l'ultratrail®"	18 km 38 km 33 km 15 km	D+ 930 m D+ 1600 m D+ 1500 D+ 570	Espoirs à vétérans	3h00	Boulieu
Les Crêtes	52 km	D+ 2050 m	Espoirs à vétérans	8h00	Boulieu
La Croix de Chirol	20 km	D+ 700 m	Juniors à vétérans	15h30	Boulieu
Les Hameaux	12 km	D+ 370 m	Cadets à vétérans	15h45	Boulieu

Courses enfants :

14h45 : départs des enfants nés entre 2008 et 2010 pour 1 tour (400m)

15h00 : départs des enfants nés en 2006 ou avant pour 2 tours (800m)

Les courses enfants se font sans inscription ni classements et sous la responsabilité des parents.

Les tracés et profils sont disponibles sur : boulieutrail.fr

2. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés en athlétisme (triathlon compris) et non licenciés.

- Les Licences acceptées sont :

Licence FFA, FSCF^(*), FSGT^(*) ou UFOLEP^(*) - [^(*) : portant la mention "athlétisme"] :

Joindre obligatoirement une photocopie de votre licence.

- Les non licenciés doivent obligatoirement fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
- Pour les mineurs, une autorisation des parents est nécessaire.

Ces documents doivent être remis **au plus tard lors du retrait des dossards**

Aucun certificat médical ne sera restitué à l'issue de la course

3. Droit d'inscription

Un lot est offert aux **300 premiers inscrits** et sera remis le jour de la course avec les dossards.

Le nombre d'inscrits est limité à **250 concurrents** pour chacune des courses et 25 équipes sur la course en relais.

courses	Prix avant le 31 juillet 2017	Prix après le 31 juillet 2017	Clôture des inscriptions
L'Ultratrail® <i>(lot,ravitaillements,lots finishers,repas d'arrivée)</i>	65€	85€	Le 30 septembre 2017
Les Crêtes <i>(lot,ravitaillements,lot finisher,repas d'arrivée)</i>	35€	45€	Le 30 septembre 2017
Relais à 4 <i>(lots,ravitaillements)</i>	80€	100€	Le 30 septembre 2017

courses	Prix avant le 30 septembre 2017	Prix après le 30 septembre 2017	Clôture des inscriptions
La Croix de Chirol <i>(lot,ravitaillements)</i>	20€	25€	Le 7 octobre 2017 Sur place
Les Hameaux <i>(lot,ravitaillements)</i>	13€	15€	Le 7 octobre 2017 Sur place

4. Matériel obligatoire

Pour la Croix de Chirol :

Réserve d'eau

Pour les crêtes :

Couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent

Pour L'Ultratrail® :

Couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, lampe frontale

Pour toutes les courses :

Les concurrents doivent porter leurs dossards visiblement, pendant la totalité de la compétition.

5. Ravitaillements

Courses	Ravitaillements	Points d'eau
L'Ultratrail®	Burdignes Le Monestier Saint Julien Vocance Mer de glace Arrivée	Vocance
Les Crêtes	Burdignes Mer de glace Arrivée	
La Croix de Chirol	Fontanilles x 2 Arrivée	Les Eyvas
Les Hameaux	Fontanilles Arrivée	Les Eyvas

6. Limites horaires

Limites horaires Ultratrail® et relais à 4	
Burdignes	6h45
Monestier	11h00
Saint Julien Vocance	14h15
Mer de glace	21h00
Arrivée	00h00

Limites horaires Les Crêtes	
Burdignes	11h45
Mer de Glace	15h30
Arrivée	18h30

7. Abandon

Sauf en cas de blessure, les coureurs doivent rejoindre le point de contrôle offrant une solution de rapatriement (signalés par un pictogramme sur les cartes des parcours). Ils doivent en informer le responsable de poste qui annulera son numéro de dossard.

Les médecins présents sur les postes de ravitaillement/sécurité sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course, après concertation avec le coureur et le directeur de course.

8. Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, forts risques orageux...) le départ peut être reporté voire la course annulée ; pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

9. Assurances

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance (MACIF N°13078757).

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

10. Récompenses

Un tirage au sort pour la remise de lots aura lieu avant les courses sur les concurrents préinscrits. Les lots seront remis lors du retrait des dossards.

Une récompense sera attribuée aux 3 premiers scratch et 3 premières scratch de chaque course et aux 3 premiers relais scratch.

11. Voies utilisées

La compétition se déroule en très grande partie sur pistes ou chemins en milieu naturel, sur les voies routières non fermées à la circulation. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.

12. Sécurité

La sécurité est assurée par des médecins et par Quad 18 Organisation

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

13. Droits à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

14. Respect de l'environnement

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différents postes de contrôle.

15. Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué. Seul un avoir sera proposé pour une inscription gratuite l'année suivante sur présentation d'un certificat médical accompagné d'un mail de confirmation émanant du Boulieu Trail.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation des courses ou de modification des parcours.

16. Acceptation du règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.